**Le Fonds du Logement vous accompagne dans chaque étape de votre parcours logement et vous aide à concrétiser un projet d'habitation adapté à vos ressources.**

- Vous souhaitez acheter un appartement neuf à un prix abordable ?
- Devenir propriétaire ?
- Louer une habitation à un loyer modéré ?
- Emprunter pour réaliser des travaux ?
- Ou encore bénéficier d'une aide à la constitution d'une garantie locative ?

Pour plus d'infos :
**www.fonds.brussels**

Sur notre site **www.fonds.brussels,** vous trouverez un simulateur en ligne qui vous donnera une première évaluation de votre taux et du remboursement de votre crédit.

## AVEZ-VOUS ENTENDU PARLER DE NOTRE CRÉDIT ECORENO ?

Avec le crédit ECORENO, le Fonds du Logement propose un financement avec un taux avantageux pour réaliser des travaux dans votre logement à Bruxelles.

eco reno by Renolution

Si vous souhaitez plus d'infos sur les conditions du crédit ECORENO, consultez notre site **www.fonds.brussels**.

## Contacter le Fonds du Logement


Rue de l'Été 73
1050 Ixelles

02/504 32 11

infopret@fonds.brussels

www.fonds.brussels


Les bureaux sont ouverts du lundi au vendredi :
8h30 - 12h00 | 12h45 - 16h00

Bus STIB 71 & 95
Gare SNCB Delta-Etterbeek
Le Fonds du Logement est accessible aux personnes à mobilité réduite. Veuillez vous annoncer à l'accueil lors de votre visite.

L'objectif de ce dépliant est de vous offrir un aperçu des conditions des crédits hypothécaires du Fonds.

Si vous souhaitez connaître en détail l'ensemble de ces conditions, il est indispensable de consulter les prospectus et tarifs du Fonds.

Vous pouvez les consulter sur notre site internet :

**www.fonds.brussels**

**« Attention, emprunter de l'argent coûte aussi de l'argent »**

Ce dépliant concerne un crédit hypothécaire sécurisé par une des sûretés visées à l'article I.9, 53° du Code de droit économique. Les prêts du Fonds sont soumis à l'Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 7 juillet 2022 relatif à l'activité de crédit du Fonds du Logement de la Région de Bruxelles-Capitale.


Siège : rue de l'Été 73 – 1050 Ixelles.
TVA BE0427.273.221- RPM Bruxelles

*Editeur responsable : Lieve Lalemant-Scheerlinck, Rue de l'Été 73, 1050 Bruxelles - 01/03/2024*


fonds.brussels
fonds du logement | woningfonds

# Un crédit hypothécaire accessible !

# Acheter à Bruxelles ?

## C'est possible avec le Fonds du Logement !

# Acheter à Bruxelles ?

## C'est possible avec le Fonds du Logement

Vous souhaitez devenir propriétaire d'une habitation en Région de Bruxelles-Capitale ?

Vous cherchez un crédit hypothécaire à taux abordable ?

### Prenez contact avec le Fonds du Logement !

Le Fonds accorde des crédits hypothécaires à taux avantageux pour l'achat d'un bien et vous aide à concrétiser un projet d'habitation adapté à vos ressources.

## Avant de vous lancer dans votre projet d'achat, voici ce que vous devez savoir :

### QUAND VOUS ACHETEZ AVEC LE FONDS DU LOGEMENT, VOUS DEVEZ :

- ✓ Résider en permanence en Belgique
- ✓ Ne pas être propriétaire d'un autre bien immobilier
- ✓ Occuper entièrement l'habitation

### OÙ ACHETER ?

L'habitation doit être située sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale, qui comprend les communes suivantes :

### EST-CE QUE JE REMPLIS LES CONDITIONS ?

Vos revenus imposables tels que vous les retrouvez sur votre dernier avertissement-extrait de rôle au moment de la demande de crédit ne peuvent dépasser les montants ci-dessous* :

| Nombre de personnes à charge | Personne isolée ou ménage monoparental | Tout autre ménage |
|---|---|---|
| 0 | 69.721 € | 88.736 € |
| 1 | 74.721 € | 93.736 € |
| 2 | 79.721 € | 98.736 € |
| 3 | 84.721 € | 103.736 € |
| 4 | 89.721 €* | 108.736 €* |

** Ces montants sont majorés de 5.000 € par personne à charge supplémentaire.*

### QUELLE SERA LA DURÉE DE MON REMBOURSEMENT ?

En principe, la durée maximale du crédit est de 30 ans et il doit être totalement remboursé au moment où le plus jeune emprunteur atteint l'âge de 70 ans.

### COMBIEN PUIS-JE EMPRUNTER ?

Le montant du crédit sera déterminé en fonction de vos capacités de remboursement.

Outre le prix de l'acquisition ou le coût de la construction de l'habitation, le crédit du Fonds peut également couvrir certains frais tels que les travaux de rénovation ou les frais d'actes. Le crédit peut dans certains cas, et si le Fonds l'estime justifié, atteindre 120 % de la valeur du bien, le cas échéant après la réalisation des travaux.

### QUEL SERA MON TAUX D'INTÉRÊT ?

Le taux d'intérêt est fixé selon vos revenus et votre situation familiale. Ces taux sont d'application en cas d'un crédit pour l'achat d'un bien :

| Votre situation familiale | Taux minimum | Taux maximum |
|---|---|---|
| 0 personne à charge | 3,85 % | 5 % |
| 1 personne à charge | 3,65 % | |
| 2 personnes à charge* | 3,45 % | |
| 3 personnes à charge et plus | 3,25 % | |

** Ou lorsque tous les emprunteurs ont moins de 40 ans.*

Le crédit est octroyé à un taux débiteur fixe.

### EXPERTISE ET FRAIS DE DOSSIER

Les frais de dossier s'élèvent à 60 €. En outre, le Fonds fait réaliser une expertise du bien dont le coût s'élève à 324 €.